

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix février deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FI-6
Budget Primitif 2025
Locaux
Commerciaux

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER, (pouvoir à Fanny RIPPE), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

ABSENTS : Christine PITTI, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jean-Jacques MATZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) du Budget Primitif 2025 des locaux commerciaux :

BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Ecritures réelles	119 765.00 €	147 135.00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	87 987.77 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10 500.00 €	
Chapitre 66 – Charges financières	13 777.23 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2 500,00 €	
Chapitre 68 – Dotations pour dépréciations d'actifs	5 000.00 €	
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		142 135.00 €

Objet :
FI-6
Budget Primitif 2025
Locaux
Commerciaux

Chapitre 78 – Reprises pour dépréciation d'actifs		5 000.00 €
Ecritures d'ordre	124 036.00 €	96 666.00 €
TOTAL fonctionnement	243 801.00 €	243 801.00 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Ecritures réelles	457 500.00 €	430 130.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissements	-	430 130.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	40 500.00 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	417 000.00 €	
Ecritures d'ordre	96 666,00 €	124 036.00 €
TOTAL investissement	554 166.00 €	554 166.00 €
TOTAL budget	797 967.00 €	797 967.00 €

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 26 voix pour et 7 abstentions (5 abstentions pour le groupe "L'avenir est oyonnaxien" et 2 abstentions pour le groupe "Oyonnax en commun"),

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes, y compris les opérations d'ordre, du Budget Primitif 2025 des Locaux Commerciaux, comme indiquées ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 10 février 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **11 FEV. 2025**
- par sa publication le **11 FEV. 2025**

Le Maire

